

TESS2011

**DOSSIER DE PRÉSENTATION À L'ATTENTION
DES ENSEIGNANTS D'HISTOIRE**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE	7
A. Conception de l'épreuve	7
B. Adaptations	7
ORGANISATION	8
A. Passation et horaire de l'épreuve	8
B. Corrections	8
RÉSULTATS AU TEST D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR	9
A. Taux de participation	9
B. Taux de réussite et scores globaux	9
C. Distribution des résultats	10
QUESTIONNAIRES BILAN - CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	11
ÉPREUVE TESS HISTOIRE 2011	15
Dossier de l'enseignant	
Portefeuille de documents	
Questionnaire	

Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

INTRODUCTION

Ce document présente l'édition 2011 du test d'enseignement secondaire supérieur pour la formation historique.

Celle-ci participait, en partie, à l'octroi du Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Au même titre que l'épreuve octroyant le Certificat d'études de base (CEB) et que l'épreuve participant à l'obtention du CE1D, la mise en place de cette épreuve répond à une double nécessité : **évaluer et certifier les élèves sur une même base.**

DÉCRET DU 2 JUIN 2006 RELATIF À L'ÉVALUATION EXTERNE DES ACQUIS DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET AU CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE AU TERME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU 2 JUIN 2006 (TITRE I, III/I ET IV).

L'épreuve de lecture est accessible à tous les élèves inscrits :

- en 6^e année de l'enseignement général ;
- en 6^e année de l'enseignement technique de transition ;
- en 7^e année de l'enseignement artistique de transition.

Chaque Pouvoir organisateur décide annuellement de la participation ou non à cette épreuve des élèves concernés inscrits dans les écoles qu'il organise.

En cas de participation d'une école, la totalité des élèves fréquentant les années d'études concernées présente obligatoirement l'épreuve.

En 2011, l'épreuve a été diffusée à large échelle pour la première fois après une phase expérimentale réalisée en juin 2010 auprès d'une vingtaine d'écoles volontaires. Elle portait sur la maîtrise de la compétence de critique, telle que définie dans les compétences terminales et savoirs requis en **histoire**. L'évaluation des autres matières restait du ressort des écoles participantes.

En juin dernier, 201 établissements ont participé à cette épreuve. Au total, 10 997 élèves étaient inscrits.

Dans les pages qui suivent, sont présentés de manière globale la conception, l'organisation et les résultats de l'épreuve. Enfin, l'intégralité de celle-ci ainsi que les différents documents s'y rapportant (consignes de passation, grilles de correction et portefeuille de documents) sont exposés selon l'ordre de passation.

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

A. CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

Les questions qui composaient l'épreuve ont été conçues sur la base des compétences à certifier pour chaque discipline. Elles couvraient différents niveaux de difficulté et se présentaient sous divers formats. Préalablement à sa finalisation, l'épreuve a été administrée à un panel constitué d'une centaine d'élèves ne participant pas à l'épreuve au mois de juin suivant. Cette étape a permis au groupe de travail de vérifier la bonne compréhension des consignes, de déterminer le temps de passation et d'établir les critères de correction.

B. ADAPTATIONS

L'épreuve et ses modalités de passation sont adaptées autant que possible aux situations particulières.

Lors de la passation de la partie « savoir écouter », l'élève atteint de déficience auditive a pu disposer des modalités habituellement utilisées en cours d'apprentissage (interprétation en langue des signes, ou à défaut, texte écrit et/ou toute autre modalité visuelle habituellement utilisée).

Un élève souffrant d'une déficience visuelle a également pu bénéficier d'une adaptation du format de l'épreuve.

L'élève présentant des troubles de l'apprentissage a pu bénéficier pendant la passation des mêmes modalités que celles qui ont été mises en place durant l'année scolaire au cours des apprentissages, après que ses troubles d'apprentissage aient été diagnostiqués par un spécialiste compétent.

Deux types d'adaptations étaient prévues :

- L'adaptation de la forme des livrets de l'épreuve et du portefeuille de documents.

L'école pouvait demander une épreuve externe (portefeuille de documents et livrets) de format spécifique (caractères de plus grande taille, présentation plus aérée, format A3, impression recto seul), ou une version informatisée de l'épreuve.

- L'adaptation des modalités de passation.

Les élèves pouvaient avoir recours au matériel qu'ils utilisent habituellement : cache ou latte pour l'aide à la lecture, feutres fluos, petite liste de consignes pour soutenir la concentration, etc. Ces adaptations pouvaient être mises en place par l'école sans en faire la demande à l'administration. Toute autre demande (temps supplémentaire, utilisation de lunettes pour l'orthographe grammaticale, etc.) devait être transmise au groupe de travail. Celui-ci validait ces demandes à condition qu'elles n'aient pas d'impact sur le niveau de l'épreuve.

Une réponse a été transmise aux écoles par le Service général du Pilotage du système éducatif, pour chaque élève en particulier.

ORGANISATION

A. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

HISTOIRE	
VENDREDI 17 JUIN	
<ul style="list-style-type: none">• Portefeuille de documents• Questionnaire	90 minutes

B. CORRECTIONS

Les modalités de correction étaient définies au préalable par le groupe de travail de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité.

Le respect des consignes et des modalités de correction était placé sous la responsabilité de chaque Pouvoir organisateur qui pouvait la déléguer à la direction de l'établissement.

À l'initiative d'un ou de plusieurs Pouvoirs organisateurs, les corrections des épreuves de plusieurs établissements pouvaient être regroupées en un même centre de correction. Dans ce cas, le ou les Pouvoir(s) organisateur(s) concerné(s) devaient désigner un directeur pour assurer la responsabilité du respect des consignes et des modalités de correction.

Pour des raisons évidentes d'équité, les correcteurs étaient tenus au respect le plus strict des consignes de correction.

Si des questions devaient subsister quant aux modalités de corrections et/ou d'utilisation des grilles Excel, des « Helpdesks » étaient mis à disposition des écoles.

RÉSULTATS AU TEST D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

En 2011, 201 établissements se sont inscrits au TESS - histoire et 161 au TESS - français. Les 10 997 inscrits au TESS - histoire ont été évalués sur la compétence de critique et les 7 698 élèves qui ont présenté le TESS - français l'ont été sur la compréhension de textes informatifs. Les résultats présentés ci-après sont issus des données dont dispose l'administration suite au renvoi des résultats par les écoles. Près d'un quart des écoles n'ont pas renvoyé leurs résultats ou ont renvoyé des résultats partiels. Les résultats ne peuvent être considérés comme strictement représentatifs, à la différence des résultats de l'épreuve liée à l'octroi du CEB. Pour ce qui concerne le TESS - français, l'administration dispose des résultats de 5 398 élèves dont 3 858 élèves de 6^e technique/artistique de qualification et 1 540 élèves de 7^e professionnelle. En 7^e année professionnelle, 67,9 % des élèves l'ont réussi, en 6^e année de technique/artistique de qualification, ils étaient 86,8 %. La moyenne des scores est de 64,2 % en technique/artistique de qualification et de 56,6 % en professionnelle. En histoire, l'administration dispose des résultats de 8 238 participants. Parmi ceux-ci, 86,4 % ont réussi l'épreuve. La moyenne des scores de ces élèves est de 66,9 %.

A. TAUX DE PARTICIPATION

	Histoire	Français
Élèves inscrits	10 997	7 698
Taux de participation	45,3 %	42,9 %

Ce tableau se base sur le nombre total d'élèves ayant passé les épreuves. À titre de comparaison, on rappellera que lors de son lancement en 2007, le taux de participation au CEB était de 60,3 %.

B. TAUX DE RÉUSSITE ET SCORES GLOBAUX

	HISTOIRE					Score
	Effectifs	Absence complète ou partielle	Passation complète	Réussite*	Échec	
6 ^e G	7 092	1,1 %	98,9 %	87,2 %	12,8 %	67,4 %
6 ^e TT/AT	1 146	1,2 %	98,8 %	82,3 %	17,7 %	64,2 %
TOTAL	8 238	1,1 %	98,9 %	86,4 %	13,6 %	66,9 %

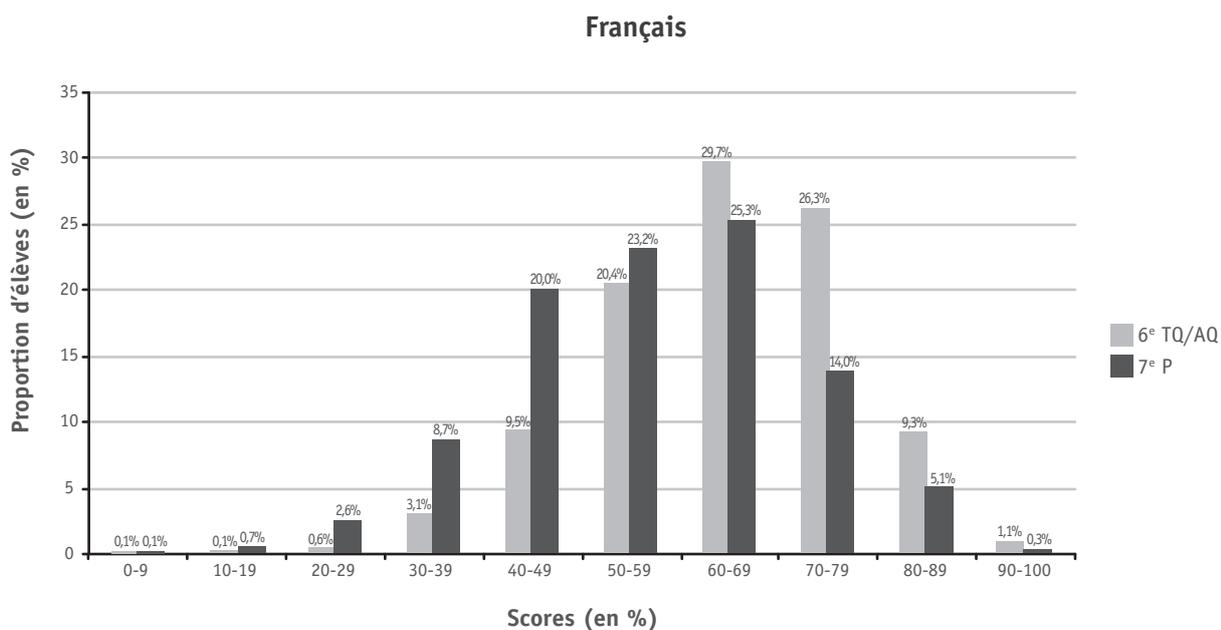
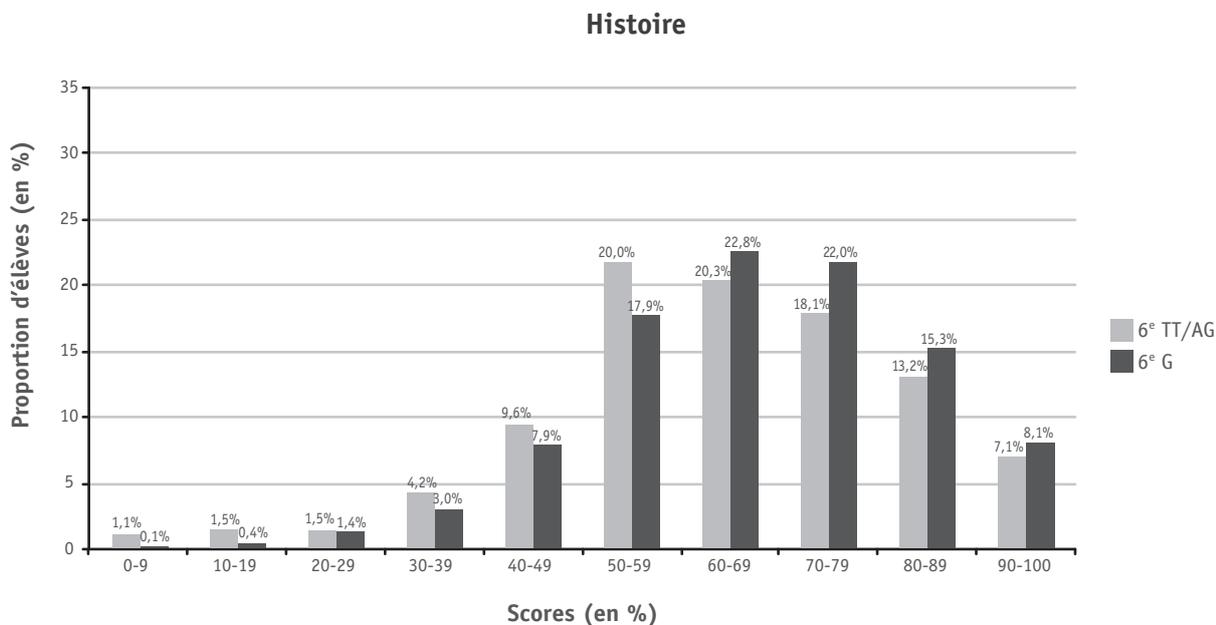
* Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'entièreté de l'épreuve

	FRANÇAIS					Score
	Effectifs	Absence complète ou partielle	Passation complète	Réussite*	Échec	
6 ^e TQ/AQ	3 858	2,7 %	97,3 %	86,8 %	13,2 %	64,2 %
7 ^e P	1 540	3,6 %	96,4 %	67,9 %	32,1 %	56,6 %
TOTAL	5 398	3,0 %	97,0 %	81,4 %	18,6 %	62,0 %

* Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'entièreté de l'épreuve

C. DISTRIBUTION DES RÉSULTATS

Les graphiques suivants présentent la distribution des résultats par catégorie d'élèves.



QUESTIONNAIRE BILAN - CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

RÉSULTATS

A. INTRODUCTION

Suite à la passation du TESS 2011, un questionnaire a été envoyé aux chefs d'établissements dont les écoles avaient participé à l'épreuve afin d'évaluer l'organisation et la perception de celle-ci. Figurent ci-dessous les résultats de cette enquête.

B. LA PASSATION

1. En 2011, les épreuves d'histoire et de français se sont déroulées respectivement les 17 et 20 juin. Selon vous, le moment de passation était :

- Trop tôt : 0,0 %
- Adéquat : 66,4 %
- Trop tard : 33,6 %

2. À votre connaissance, le temps de passation était-il suffisant ?

HISTOIRE			
Pas du tout suffisant	Plutôt insuffisant	Plutôt suffisant	Tout à fait suffisant
0,0 %	5,4 %	47,3 %	47,3 %

FRANÇAIS			
Pas du tout suffisant	Plutôt insuffisant	Plutôt suffisant	Tout à fait suffisant
0,0 %	5,7 %	58,0 %	36,3 %

3. Lors de la passation dans votre établissement, toutes les classes ont-elles été rassemblées ?

- Oui : 64,8 %
- Non : 35,2 %

C. LA CORRECTION

4. Les enseignants de votre établissement ont corrigé les épreuves :

HISTOIRE		
De manière individuelle	En groupe	Certains seuls et d'autres en groupe
73,3 %	18,2 %	4,5 %

FRANÇAIS		
De manière individuelle	En groupe	Certains seuls et d'autres en groupe
51,1 %	35,6 %	13,3 %

5. Veuillez vous prononcer sur les affirmations suivantes.

HISTOIRE					
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Je ne sais pas
5.1. L'organisation des corrections était aisée.	4,5 %	9,1 %	64,6 %	21,8 %	0,0 %
5.2. À votre connaissance, le temps de correction était raisonnable.	8,1 %	17,1 %	58,6 %	16,2 %	0,0 %
5.3. À votre connaissance, les critères de correction étaient clairs.	4,5 %	9,0 %	64,0 %	21,6 %	0,9 %
5.4. Les grilles de correction informatisées étaient simples d'utilisation.	4,7 %	7,5 %	53,9 %	31,1 %	2,8 %
5.5. Les résultats fournis par les grilles de correction étaient faciles à comprendre.	4,6 %	3,7 %	53,7 %	35,2 %	2,8 %

FRANÇAIS					
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Je ne sais pas
5.6. L'organisation des corrections était aisée.	3,2 %	7,4 %	65,2 %	24,2 %	0,0 %
5.7. À votre connaissance, le temps de correction était raisonnable.	3,2 %	11,7 %	66,0 %	19,1 %	0,0 %
5.8. À votre connaissance, les critères de correction étaient clairs.	1,1 %	12,8 %	59,5 %	25,5 %	1,1 %
5.9. Les grilles de correction informatisées étaient simples d'utilisation.	3,2 %	7,5 %	45,2 %	36,6 %	7,5 %
5.10. Les résultats fournis par les grilles de correction étaient faciles à comprendre.	2,2 %	7,5 %	48,4 %	37,6 %	4,3 %

D. NIVEAUX DE DIFFICULTÉ RESSENTIS

6. Selon vous, les épreuves d'histoire et de français étaient :

HISTOIRE				
Beaucoup trop difficile	Trop difficile	Bien calibrée	Trop simple	Beaucoup trop simple
0,0 %	7,5 %	79,3 %	10,4 %	2,8 %

FRANÇAIS				
Beaucoup trop difficile	Trop difficile	Bien calibrée	Trop simple	Beaucoup trop simple
0,0 %	5,7 %	74,8 %	18,4 %	1,1 %

7. Les résultats obtenus à l'épreuve ont reflété ceux que les élèves obtenaient généralement pendant l'année scolaire.

HISTOIRE			
Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
6,6 %	19,8 %	59,4 %	14,2 %

FRANÇAIS			
Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
5,4 %	23,9 %	63,1 %	7,6 %

E. « RESSOURCES »

8. Les « ressources » suivantes ont permis d'organiser facilement les épreuves.

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
8.1. Réunion provinciale d'informations	13,2 %	15,1 %	57,5 %	14,2 %
8.2. Vadémécum (envoyé sur votre adresse mail administrative. Ex : ec008765@adm.cfwb.be)	3,5 %	7,1 %	58,4 %	31,0 %
8.3. Dossiers de l'enseignant	0,8 %	0,8 %	58,2 %	40,2 %

F. LORS DU CONSEIL DE CLASSE

9.1. Les résultats de vos élèves ont-ils engendré des difficultés dans la prise de décision du conseil de classe ?

- Oui : 3,6 %
- Non : 96,4 %

9.2. Si oui, en quoi ?

- Commentaire : 100,0 %
- Sans commentaire : 0,0 %

ÉPREUVE TESS HISTOIRE 2011

La suite de ce document comprend les différents livrets de l'épreuve externe commune présentés de manière chronologique.

Pour chaque discipline figurent :

- le dossier de l'enseignant ;
- les livrets administrés aux élèves.

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

Histoire

TESS2011

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



Ministère de la Communauté française
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

SOMMAIRE

Introduction	4
Élaboration de l'épreuve	5
Description de l'épreuve	5
Choix du sujet.....	5
Choix des supports	5
Démarche de la compétence de critique	6
Modalités de passation	7
Modalités de correction	7
Critères de correction	8
Grille de correction	12
Calcul des résultats et transmission à l'Administration	14
Modalités de réussite	14
Confidentialité des résultats	14
Contacts utiles	15

INTRODUCTION

En juin 2010, 22 écoles avaient accepté de participer à la phase expérimentale du « test d'enseignement secondaire supérieur » (TESS) en histoire. La compétence visée était la critique d'un dossier documentaire concernant le rôle joué par les grandes puissances de la guerre froide lors de la décolonisation du Congo ¹. Les résultats obtenus ont été encourageants : 87 % des élèves testés ont réussi l'épreuve.

Cette année, la participation au TESS a été proposée à l'ensemble des établissements de la Communauté française : chaque pouvoir organisateur ayant décidé d'y inscrire ou non ses établissements scolaires, dans les conditions que prévoit le décret du 2 juin 2006, modifié le 30 avril 2009 ².

L'épreuve TESS 2011, destinée aux élèves de la 6^e année de l'enseignement de transition, vise à nouveau la compétence de critique historique.

¹ Cette épreuve 2010 est accessible sur le site www.enseignement.be/tess

² Décret du 2 juin 2006 : www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30959_001.pdf

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Communauté française et composé de :

Monsieur Stéphane ADAM, inspecteur ;
Monsieur Roger CAVENAILE, inspecteur ;
Madame Christine DELETAILLE, professeure ;
Monsieur Denis DE VLEESCHOUWER, professeur ;
Monsieur Benoît FRANCK, professeur ;
Madame Pascale LAMBRECHTS, conseillère pédagogique ;
Madame Béatrice MASSINON, conseillère pédagogique ;
Madame Cathy NYS, conseillère pédagogique ;
Madame Renée PLAISANT, conseillère pédagogique ;
Madame Anne VANDERGETEN-SALIEN, professeure ;
Monsieur Georges VANLOUBBEECK, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise uniquement l'évaluation de la compétence de critique. Elle nécessite également la mobilisation des savoirs requis relatifs à l'histoire politique de la Belgique après 1945 et aux concepts de nationalisme et de fédéralisme³. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

CHOIX DU SUJET

Lorsqu'en mai 2010, à la veille des élections législatives fédérales du 13 juin, le groupe de travail « TESS histoire » opta pour la thématique du nationalisme et du fédéralisme dans la Belgique de l'après-guerre, ses membres étaient loin de se douter de l'ampleur de la crise politique qu'allait traverser le pays dans les mois suivants.

Bien entendu, les tensions entre les Communautés étaient déjà connues, et l'on imaginait bien que la formation d'un gouvernement sur la base d'une réforme institutionnelle ne serait pas chose aisée. Ainsi, l'actualité offrait une occasion idéale de se replonger dans l'histoire de notre pays et d'aborder une facette, souvent méconnue, qui est celle de l'histoire du mouvement wallon au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Alors que dans de nombreuses classes de rhétorique, l'histoire du mouvement flamand et le nationalisme de certains de ses acteurs sont habituellement abordés, le mouvement wallon reste, quant à lui, le plus souvent ignoré.

Il paraît donc important, aujourd'hui, d'inviter les élèves de 6^e année de l'enseignement secondaire à revenir sur cette problématique du mouvement wallon, et ce, dans le cadre de la période mouvementée de notre histoire que fut la Question royale. En offrant un autre regard, le dossier documentaire ne manquera pas de mettre en relief, d'éclairer et de nuancer la perception et la connaissance que tout citoyen se doit d'avoir des tensions institutionnelles et communautaires qui ont émaillé l'histoire de nos régions et de notre pays.

CHOIX DES SUPPORTS

Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. La nature des documents, leur origine, leur époque de rédaction organisent une approche multiple de la problématique générale. Ils ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la critique historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à jauger la pertinence de l'information et à en apprécier la fiabilité. La majorité des documents

³ *Compétences terminales et savoirs requis en histoire. Humanités générales et technologiques*, AGERS, 2000, p. 10-13.

proposés ne figurent pas dans les sources habituellement mises à la disposition des professeurs et certains d'entre eux sont inédits.

DÉMARCHE DE LA COMPÉTENCE DE CRITIQUE

Comme le veut la didactique de l'histoire aujourd'hui, l'épreuve d'évaluation confiée à l'élève s'insère dans une démarche historienne. Toutefois, à l'occasion de cette épreuve, l'élève ne parcourt qu'une partie de cette démarche. Ainsi, la question de recherche lui est donnée, de même que la documentation à analyser. La première compétence du référentiel interréseaux « élaborer une problématique de recherche et sélectionner dans divers lieux d'information et de documentation des renseignements utiles » n'est donc pas ici activée. Mais le fait de proposer à l'élève une problématique historique donne du sens à l'épreuve d'évaluation : « Entre 1945 et 1951, la Belgique est fortement divisée par la Question royale. Dans quelle mesure cette Question royale radicalise-t-elle les tendances nationalistes, voire séparatistes du mouvement wallon ? ».

La documentation composée de traces (mémoires, photographies et articles de presse, discours radiophonique) et de travaux de chercheurs et d'historiens doit être analysée et soumise à la critique. C'est en cela que consiste l'épreuve de juin 2011. Dans une séquence de cours complète, après avoir critiqué la documentation, le professeur et les élèves apporteraient une réponse à la problématique, ils mettraient alors en œuvre, en tout ou en partie, la 3^e compétence terminale du référentiel interréseaux : l'élaboration de la synthèse. Comme il s'agit ici de la dernière activité du cours d'histoire de la 6^e année, les élèves ne pourront pas achever le travail commencé. Pour rester en cohérence avec la démarche préconisée au cours, le professeur pourrait distribuer à la fin de l'épreuve une synthèse élaborée par un historien et répondant à la question de recherche. À titre d'exemple, l'article consacré au Gouvernement provisoire wallon proposé par l'Encyclopédie du mouvement wallon répond, du moins partiellement, à la problématique proposée aux élèves dans cette épreuve⁴.

Dans le 3^e degré de l'enseignement secondaire, à défaut de pratiquer la critique comme on le ferait dans un séminaire à l'université, il s'agit de sensibiliser l'élève à prendre ses distances avec l'information en l'amenant à se poser des questions comme : qui me parle, à quel titre, avec quelle compétence, avec quelle intention, etc. ? Il ne s'agit pas de tenir devant les adolescents un discours théorique sur la nécessité d'adopter un recul critique vis-à-vis de l'information, mais de pratiquer la compétence à un niveau adapté ici aux élèves du 3^e degré de l'enseignement de transition.

Dès le début de l'enseignement secondaire, l'élève est progressivement préparé à mener à bien des tâches de critique. En effet, parmi les compétences-socles en formation historique, on compte, par exemple, « distinguer le fait de l'opinion » ou encore « distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique ». Ensuite, l'exercice de la compétence de critique se complexifie progressivement pour finalement atteindre le niveau de l'épreuve de fin de rhétorique.

Aux 2^e et 3^e degrés, cet exercice de critique se décline généralement en deux étapes successives. La première étape exige de l'élève qu'il puisse jauger la pertinence des documents soumis à son analyse : le document apporte-t-il des éléments de réponse à la question de recherche ou à la problématique proposée ? Quelles raisons ai-je de garder ou d'écarter ce document ? Dans la seconde étape, l'élève est invité, sans se prononcer définitivement, à soumettre à la critique de fiabilité les documents qu'il a jugés pertinents : ai-je des raisons objectives de me fier ou de me méfier de ce document ou de ce témoignage ?

⁴ Voir *Encyclopédie du Mouvement Wallon*, t. II, Institut Jules Destrée, 2000.

MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve d'histoire se déroule dans toutes les écoles la matinée du **17 juin 2011**. L'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation relève de la liberté de chaque pouvoir organisateur.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux, susceptibles de fournir ou d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves, avant le jour de la passation.

Une heure avant le début de la passation, l'épreuve est répartie entre les enseignants des classes concernées.

- Le professeur distribue les documents aux élèves et s'abstient de tout commentaire lié à la résolution de la tâche et à la compréhension des documents.
- L'élève n'a à sa disposition que le dossier documentaire qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire des noms communs.
- La durée maximale de l'épreuve externe est de 90 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette indication avec bon sens.
- Seules les réponses transcrites sur le document « feuilles de réponses » sont prises en considération.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

CRITÈRES DE CORRECTION

VUE SYNTHÉTIQUE DES CRITÈRES, DES INDICATEURS ET DE LA PONDÉRATION

Critères	Indicateurs	Évaluation chiffrée
1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE	• L'élève identifie comme pertinents les documents 2 et 7.	0 - 2 (x 2)
	• L'élève identifie comme non pertinents les documents 5 et 8.	0 - 2 (x 2)
		= 8 points
	• L'élève justifie la pertinence des documents 2 et 7 : - en mentionnant les 3 critères rencontrés (thème, lieu, temps); - en les confirmant par des informations puisées dans le document.	0 - 1 - 2 - 3 (x 2) 0 - 1 - 2 - 3 (x 2)
30 points		= 12 points
	• L'élève justifie la non-pertinence des documents 5 et 8 : - en mentionnant le critère non respecté ; - en le confirmant par des informations puisées dans le document.	0 - 1 (x 2) 0 - 4 (x 2)
		= 10 points
2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITÉ	• Les raisons de se fier ou de se méfier de chaque document - sont valables ; - sont correctement justifiées.	0 - 1 /argument + 0 - 2 /argument
45 points		= 45 points maximum
3. PROFONDEUR ET EXACTITUDE	• L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance soit en ayant recours à la critique interne, soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents et/ou ses connaissances. • Pour les arguments de fiabilité, l'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents ou dans l'utilisation des savoirs.	0 - 5 - 10 - 15 points 0 - 5 points
20 points		
4. LANGUE ET SOIN	• Orthographe correcte. • Expression correcte (lexique, syntaxe). • Soin, lisibilité.	0 - 2 points 0 - 2 points 0 - 1 point
5 points		
TOTAL		
100 points		/100

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE CORRECTION

Après cette description, le professeur trouvera une grille qui a pour objectif de faciliter sa tâche de correction. Elle propose quelques réponses possibles.

D'une façon générale, doivent être considérées comme bonnes :

- toute réponse formulée différemment des propositions de la grille, mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans la grille, mais dont le professeur valide le contenu.

Chaque puce de la grille doit être considérée comme une réponse différente même si, dans sa copie, l'élève en intègre plusieurs dans une seule formulation.

La difficulté principale consiste à interpréter les réponses formulées par les élèves par rapport aux propositions de la grille et à les évaluer de façon aussi cohérente que possible quel que soit le correcteur. Toutefois, le professeur corrigera avec bon sens, notamment en tenant compte de la pratique de classe qu'il a initiée. Cet appel au bon sens concerne particulièrement le niveau d'explicitation des justifications.

ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : LE CRITÈRE DE PERTINENCE

La correction s'effectue impérativement document par document.

• Pour chaque **document pertinent** (doc. 2 et 7), l'élève obtient :

- **2 points** pour l'avoir coché comme tel.
- **0 - 1 - 2 - 3 points** pour avoir mentionné d'une manière ou d'une autre que les critères de thème, de lieu et de temps qui cadrent la question de recherche sont respectés.

Cette mention peut différer selon les pratiques de classe. On trouvera, à titre d'exemple pour le document 2 : « *Thème : OK, date OK, lieu OK* » ou « *Thème : Question royale et mouvement wallon, date : entre 1945 et 1951, lieu : Belgique* » ou encore « *Le document parle bien du mouvement wallon et de la Question royale, en Belgique, entre 1945 et 1951* ». Dans ces trois cas, l'élève obtient les 3 points.

- **0 - 1 - 2 - 3 points** : 1 point supplémentaire pour chaque critère confirmé par des informations précises tirées du document.

À titre d'exemple, toujours pour le document 2, l'élève confirme le critère en précisant pour le thème : « *une banderole montre que les Wallons (mouvement wallon) ne veulent plus du roi (Question royale)* » ou pour le lieu et la date : « *Liège, 22 mars 1950* ».

Au total, pour chacun des documents pertinents, l'élève peut obtenir un maximum de **8 points**.

• Pour chaque **document non-pertinent** (doc. 5 et 8), l'élève obtient :

- **2 points** pour l'avoir coché comme tel ;
- **1 point** pour avoir mentionné le critère non respecté, à savoir, dans les deux cas, le thème ;
- **4 points** pour avoir développé le critère non respecté (Question royale et mouvement wallon) par des informations puisées dans le document.

Pour obtenir les 4 points ci-dessus, les réponses attendues pourraient être les suivantes :

« *Le document 5 évoque une manifestation royaliste flamande. Il ne fait cependant pas référence au mouvement wallon* » ou « *Le document 8 montre la prestation de serment de Baudouin. Cela cadre bien avec la Question royale, mais aucun élément ne nous informe sur le mouvement wallon ou le nationalisme wallon* ».

CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : LE CRITÈRE DE FIABILITÉ

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (1 point)
- L'élève justifie correctement cette raison (+ 2 points)

Pour chaque argument de fiabilité valable, l'élève peut obtenir 1 ou 3 points selon qu'il le justifie ou non (maximum : 45 points). Voici pour les documents 1, 3 et 6 quelques exemples clarifiant l'esprit dans lequel le professeur attribuera les points :

- Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR*, 24 février 1950.

- L'auteur est bien informé, il est député et deviendra ministre en 1950.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est bien informé, en tant que député et puis ministre, des événements de la Question royale en 1950. Il est au cœur du débat politique.

Si l'élève écrit seulement « *l'auteur est témoin* » ou « *l'auteur est bien informé* », la réponse vaut 1 point. Si l'élève précise « *l'auteur est un témoin ou est bien informé, il est député et devient ministre en 1950* », la réponse vaut 3 points.

Si l'élève se limite à écrire, « *l'auteur est député et devient ministre en 1950* », on perçoit bien que l'élève met en évidence la notion de témoin bien informé, la réponse vaut également 3 points.

Par contre, la réponse « *il est contemporain* » n'est pas ici suffisante, elle sera notée 0 point, car la notice apporte des informations bien plus précises.

- L'auteur n'est pas neutre : il exprime l'opinion du Parti Social Chrétien.

Une raison de se méfier du même document est que son auteur est engagé politiquement, il n'est pas neutre. Une telle réponse vaut 1 point. Par contre, une réponse comme « *l'auteur exprime le point de vue de son parti (le PSC)* » vaut 3 points.

- Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950*.

L'auteur est bien informé, il a consulté plusieurs sources.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est bien informé. Cette réponse vaut 1 point. Si l'élève écrit que « *l'auteur puise à plusieurs sources* », la réponse vaut 3 points.

- Document 6 – Paul THEUNISSEN, *Le dénouement de la question royale*.

- L'auteur est un historien spécialiste du sujet.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est un historien. Cette seule réponse vaut 1 point. Si l'élève souligne que « *Theunissen est historien et est spécialiste du sujet (auteur d'un mémoire universitaire consacré au dénouement de la Question royale)* », cette réponse vaut 3 points.

LE CRITÈRE DE PROFONDEUR ET D'EXACTITUDE

Profondeur

- L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance soit en ayant recours à la critique liée au contenu d'un document (critique interne), soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents, soit en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances.
0 – 5 – 10 – 15 points (5 points par élément) maximum 15 points

Ce critère permet de valoriser une analyse approfondie de la documentation.

Dans la grille de correction qui suit, des exemples de critique interne et de lien sont imprimés en caractères italiques.

• Exemples de critique liée au **contenu d'un document** (critique interne) :

- Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR, 24 février 1950.*
Cette opinion est clairement hostile au mouvement wallon et au séparatisme. L'auteur utilise l'expression « tomber dans leur filet ».
- Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950.*
L'opinion de l'auteur transparait au travers de son style. Le vocabulaire, par exemple « hérissé » ; le rythme soutenu de la narration.
- Document 7 – Journal *Het Volk* .
L'auteur utilise un ton méprisant envers les manifestants wallons « braillant ... » et un ton dramatique « gifle ... ».

• Exemples de liens entre les **contenus de plusieurs documents** :

Le dossier documentaire a été composé de telle sorte qu'à plusieurs reprises des informations contenues dans un document sont confirmées ou infirmées par un autre document.

- Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950.*
L'auteur évoque des faits (par exemple : la convocation des États-Généraux, les évènements de Grâce-Berleur, le Gouvernement provisoire) également mentionnés dans le document n°6 de l'historien P. Theunissen ou dans le document n°4 manuscrit de F. Schreurs.

• Exemples de liens entre les **contenus des documents** et les **connaissances** :

L'élève peut approfondir ses arguments de fiabilité en mobilisant ses connaissances ou en mettant en valeur les informations puisées dans le contexte historique.

- Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR, 24 février 1950.*
L'auteur a pour but de convaincre les auditeurs à la veille de la consultation populaire. Le parti de l'auteur (PSC) est favorable au retour du Roi.

Les mentions suivantes peuvent être considérées comme une mobilisation des connaissances :

- comparaison entre une Flandre catholique (cléricale) et une Wallonie socialiste ;
- remarque concernant l'évolution de la Flandre devenue moins royaliste qu'à l'époque ;
- évocation du caractère unitaire des partis politiques de l'époque.

L'élève reçoit 5 points par lien (maximum 15 points).

Exactitude

- Pour les arguments de fiabilité, l'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents ou dans l'utilisation des savoirs,
0 – 5 points

Les erreurs faites par l'élève dans l'analyse de la documentation ou dans l'utilisation des savoirs sont sanctionnées. S'il commet plus d'une erreur dans l'analyse ou dans l'utilisation des savoirs, il perd les 5 points attribués à ce critère.

On trouvera ci-après une grille qu'il conviendrait de photocopier en autant d'exemplaires que d'élèves pour faciliter la correction.

GRILLE DE CORRECTION

Classe :	Nom :	Prénom :
----------	-------	----------

1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE DES DOCUMENTS 2, 5, 7, 8

Doit être considérée comme bonne toute réponse formulée différemment des propositions ci-dessous, mais de contenu équivalent

L'élève identifie comme pertinent le document 2	0 - 2 points	/2
- en mentionnant 3 critères rencontrés	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
- en les confirmant par des informations puisées dans le document	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
L'élève identifie comme non pertinent le document 5	0 - 2 points	/2
- en mentionnant le critère non respecté	0 - 1 point	/1
- en le développant par des informations puisées dans le document	0 - 4 points	/4
L'élève identifie comme pertinent le document 7	0 - 2 points	/2
- en mentionnant les 3 critères rencontrés	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
- en les confirmant par des informations puisées dans le document	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
L'élève identifie comme non pertinent le document 8	0 - 2 points	/2
- en mentionnant le critère non respecté	0 - 1 point	/1
- en le développant par des informations puisées dans le document	0 - 4 points	/4

/30

2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITÉ DES DOCUMENTS 1, 3, 4, 6, 7

Doivent être considérées comme bonnes :

- toute réponse formulée différemment des propositions ci-dessous, mais de contenu équivalent
- toute réponse non évoquée ci-dessous, mais dont le professeur valide le contenu

Chaque puce doit être considérée comme une réponse différente

Les raisons écrites en italique concernent la critique interne / des liens entre deux documents / des liens avec les savoirs

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (1 point)
- L'élève justifie correctement cette raison (+ 2 points)
- 0 - 1 - 3 points par raison — Maximum : 45 points

Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR, 24 février 1950.*

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : docteur en droit et homme politique de premier plan.
- Il est bien informé. Il est député et il deviendra ministre en 1950.
- L'auteur est témoin et acteur des événements.

- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur n'est pas neutre : il exprime l'opinion du Parti Social Chrétien.
- *Cette opinion est clairement favorable à Léopold III et à l'unité du pays (« déchirer le pays en deux »).*
- *Cette opinion est clairement hostile au mouvement wallon et au séparatisme (« tomber dans leur filet »).*
- *L'auteur réduit l'influence des tendances républicaines et séparatistes à quelques milliers d'individus.*
- *L'auteur a pour but de convaincre les auditeurs à la veille de la consultation populaire.*

- ...

pts

Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950.*

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : il est spécialiste du mouvement wallon, journaliste, philosophe.
- L'auteur est bien informé : il a consulté plusieurs sources.
- *L'auteur est précis : il cite les dates, les lieux, les personnes et les références en bas de page.*
- *L'auteur a rencontré des témoins directs.*
- *L'auteur ne rapporte que des faits et ne donne pas explicitement son opinion.*

- *L'auteur évoque des faits (par exemple : la Convocation des États-Généraux, les événements de Grâce-Berleur, le Gouvernement provisoire, ...) également mentionnés par l'historien P. Theunissen (doc. 6) ou dans le manuscrit de F. Schreurs (doc.4).*

- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur est engagé : c'est un militant de l'autonomie wallonne et un républicain.
- *L'auteur publie dans le journal Toudi qui défend l'autonomie de la Wallonie.*
- *L'opinion de l'auteur transparait à travers son style : vocabulaire (« hérissé ») et rythme.*

- ...

pts

Document 4 – Fernand SCHREURS, *Manuscrit*.

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : docteur en droit.
- L'auteur est témoin direct des événements, il occupe la fonction de secrétaire général du Congrès National Wallon.
- L'auteur est un des principaux acteurs des événements.
- L'auteur relate les faits plusieurs années après leur déroulement dans un contexte où la passion s'est apaisée.
- *Le récit de l'auteur n'est pas empreint d'exaltation.*
- *Des propos de l'auteur sont repris par l'historien P. Theunissen (doc. 6) : les États-Généraux et le projet de gouvernement provisoire wallon.*
- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur écrit ses souvenirs, il a peut-être tendance à exagérer l'importance des événements auxquels il a participé ainsi que le rôle qu'il y a joué.
- *L'auteur a été particulièrement engagé idéologiquement dans les événements qu'il relate : il a même été pressenti pour un poste ministériel dans le gouvernement provisoire wallon.*
- ...

pts

Document 6 – Paul THEUNISSEN, *Le dénouement de la Question royale*.

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : c'est un historien spécialiste du sujet.
- L'auteur est un flamand et donc n'est pas susceptible d'être engagé dans le mouvement wallon.
- Le livre de l'auteur a été salué par les historiens francophones.
- L'auteur aborde les événements avec un recul nécessaire : plus de 30 ans.
- *L'auteur évoque et cite ses sources.*
- *L'auteur mentionne les États-Généraux et le gouvernement provisoire évoqués par les témoins des faits (docs 3 et 4).*
- *L'auteur ne fait pas preuve d'exaltation, le récit repose sur les faits.*
- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- ...

pts

Document 7 – Journal *Het Volk*.

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur de l'article accompagne son récit d'une photographie le confirmant.
- *L'auteur cite ses sources et reprend des extraits d'un autre journal.*
- *Les attitudes des Wallons dénoncées par l'auteur de l'article (drapeaux, chants) sont en cohérence avec les faits relatés par J. Fontaine (doc. 3).*
- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur appartient à un journal catholique flamand partisan du retour sur le trône de Léopold III et donc opposé au mouvement wallon.
- *L'auteur utilise un ton méprisant envers les manifestants wallons « brillant ... » et dramatique « gifle... ».*
- *L'intention de l'auteur est politique : il invite les Flamands à se réveiller.*
- *La mise en page et le cadrage de la photo renforcent le ton virulent de l'article.*
- ...

pts

45 points maximum même si plus de 15 éléments de fiabilité valablement justifiés**/45****3. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : PROFONDEUR ET EXACTITUDE**

- L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance soit en ayant recours à la critique liée au contenu d'un document (critique interne), soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents (exemples en italique ci-dessus), soit en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances.
0 – 5 – 10 – 15 points (5 points par élément) — maximum 15 points
- Pour les arguments de fiabilité, l'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents ou dans l'utilisation des savoirs.
0 – 5 points

/15

/5

/20**4. LANGUE ET SOIN**

- Orthographe correcte (plus de 5 fautes = 0, moins de 5 fautes = 2)
- Expression correcte (lexique, syntaxe)
- Soins, lisibilité

/2

/2

/1

/5**TOTAL GÉNÉRAL****/100**

CALCUL DES RÉSULTATS ET TRANSMISSION À L'ADMINISTRATION

Pour calculer les résultats des élèves, deux possibilités s'offrent à vous. La première d'entre elles est de procéder à un encodage des points dans une grille Excel détaillée de manière à ce que le score global de chaque élève soit calculé automatiquement par le fichier.

L'autre possibilité est d'opter pour un calcul « manuel » du score total de chaque élève de manière classique. Notez qu'il vous faudra cependant encoder ces scores dans un fichier Excel « allégé ». Si vous choisissez de travailler de cette manière, veillez à ce qu'une abstention soit considérée comme valant « 0 » dans la pondération.

Le fichier Excel permettant d'encoder les résultats a été envoyé par mail à la direction de l'établissement. Celle-ci doit le transférer au(x) professeur(es) concerné(es) par la correction du TESS en histoire. Le fichier est en lecture seule ; avant d'encoder les résultats, vous devez le renommer selon le n° Fase de l'école_histoire_nom de la classe (ex.: 9720_histoire_6A). Une fois l'encodage terminé, il faut remettre ces fichiers à la direction qui se chargera de les transmettre à l'Administration du pilotage. Nous vous remercions de nous envoyer vos fichiers pour le 30 juin.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

En cas de réussite de l'épreuve (fixée à 50%), le conseil de classe considère obligatoirement que l'élève a atteint la maîtrise attendue pour la compétence concernée. S'agissant de l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la compétence visée pour autant que son absence soit justifiée⁵. Le conseil de classe doit alors fonder sa décision sur l'ensemble des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation certificative et au cours de l'année scolaire. Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

L'évaluation de cette épreuve est établie sur un total de 100 points pour obtenir une perception facile de la maîtrise des critères relatifs à la compétence de critique, mais ce total ne préjuge en rien de la part accordée au TESS dans l'ensemble de l'épreuve de juin qui peut aussi comprendre une évaluation interne, ni par rapport à l'ensemble des points accordés à la discipline histoire sur la totalité de l'année scolaire. Le poids de l'épreuve de juin par rapport à celui des notes obtenues pendant l'année dépend des dispositions du règlement des études de chaque pouvoir organisateur. Cependant, il faut attirer l'attention du conseil de classe sur le fait que la compétence choisie pour l'épreuve de juin ne doit pas être surévaluée par rapport aux compétences évaluées à d'autres moments de l'année scolaire.

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Selon les termes du décret précité en page 4, les modalités de correction sont définies de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité. Les résultats obtenus ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements. Il est également interdit de faire état des résultats obtenus, voire de la simple participation à cette épreuve, à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs sont tenus au secret professionnel.

⁵ Conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de l'Arrêté de la Communauté française du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire, « Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis au § 1^{er} [indisposition ou maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation d'un centre hospitalier, convocation auprès d'une autorité publique, décès d'un parent ou allié ou participation d'un élève reconnu comme sportif de haut niveau à un stage ou à une compétition] sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. L'appréciation doit être motivée et conservée au sein de l'établissement. »

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

Histoire

TESS2011

PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS



Ministère de la Communauté française
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

HISTOIRE

Compétence 2 : critiquer

QUESTION ROYALE ET MOUVEMENT WALLON

Consignes

Aujourd'hui, notre pays est confronté à de graves tensions politiques et communautaires. En replongeant dans l'histoire pour les comprendre, on découvre qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement wallon est très actif. Dès lors, la question de recherche suivante s'est posée aux historiens :

Entre 1945 et 1951, la Belgique est fortement divisée par la « Question royale ». Dans quelle mesure cette « Question royale » radicalise-t-elle les tendances nationalistes, voire séparatistes du mouvement wallon ?

Sans prétendre faire la vérité sur des événements qui divisent encore les spécialistes, soumetts le dossier documentaire ci-joint à la critique.

1. Détermine et justifie la pertinence ou la non pertinence des documents **2, 5, 7, 8**.
2. Pour les documents **1, 3, 4, 6, 7** énonce et justifie les raisons de s'y fier et/ou de s'en méfier.

Tant pour la pertinence que pour la fiabilité, **justifie clairement** tes réponses à l'aide

- des éléments précis tirés du dossier documentaire ;
- des liens éventuels entre les documents ;
- et, bien entendu, de tes connaissances.

En introduction au dossier documentaire, tu trouveras des informations rappelant le contexte et les événements survenus pendant la « Question royale ».

Critères d'évaluation

1. Analyse de la documentation : pertinence	30 points
2. Critique de la documentation : fiabilité	45 points
3. Profondeur	15 points
<i>Mobilisation du contenu des documents</i>	
<i>Liens entre les contenus de plusieurs documents</i>	
<i>et/ou entre les contenus des documents et tes connaissances</i>	
Exactitude	5 points
<i>Pas d'erreur dans l'analyse des documents</i>	
4. Langue et soin	5 points
TOTAL	<hr/> 100 points

CONTEXTE HISTORIQUE

La Question royale et le mouvement wallon - Chronologie simplifiée

La Question royale désigne les événements politiques et sociaux qui se déroulèrent entre mai 1945 et juillet 1951 à propos du retour au pays du roi Léopold III et de la reprise de ses fonctions constitutionnelles.

Au mois de juin 1944, devant l'avancée des troupes alliées, le « roi-prisonnier » est déplacé en Allemagne. Le gouvernement en exil à Londres regagne la Belgique. Léopold III est temporairement remplacé par son frère, le prince Charles qui assure la régence. Les partis politiques se divisent sur l'éventuel retour de Léopold : les sociaux-chrétiens y sont en majorité favorables tandis que les autres partis y sont hostiles, mais avec des nuances : les communistes et les socialistes sont pour l'abdication et les libéraux pour l'effacement du roi au profit de son fils Baudouin. En effet, on reprochait au roi de n'avoir pas eu une position très claire avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale sur les questions suivantes :

- sa volonté de maintenir le statut de neutralité de la Belgique ;
- sa rupture avec le gouvernement en refusant de quitter avec ses ministres le pays occupé ;
- son entrevue avec Hitler ;
- son remariage pendant sa captivité ;
- sa déportation en Allemagne acceptée sinon provoquée.

Question royale	Mouvement wallon
1945	
7 mai : libération de Léopold III. Le roi et sa famille s'exilent en Suisse.	20-21 octobre : le premier Congrès National Wallon (Liège) se prononce en faveur de l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de l'État belge.
1946	
16 janvier : le roi propose au gouvernement de consulter le pays sur l'opportunité de son retour et la reprise de ses fonctions constitutionnelles.	11-12 mai : le deuxième Congrès National Wallon (Charleroi) adopte un projet d'État fédéral pour remplacer l'État unitaire.
1948	
	21-22 février : le quatrième Congrès National Wallon (Bruxelles) fait une nouvelle proposition visant à instaurer le fédéralisme.

Question royale	Mouvement wallon
1950	

Après les élections de juin 1949, un gouvernement social-chrétien / libéral est mis en place. Le premier ministre annonce au roi que son gouvernement est rallié à l'idée d'une consultation populaire, avec dépouillement des résultats sur base de l'arrondissement permettant ainsi de connaître la répartition régionale des votes. Léopold III précise qu'en ce qui le concerne, il ne reprendrait l'exercice de ses fonctions que si au moins 55% des voix se déclarent en sa faveur.

12 mars : consultation populaire

Par oui ou par non, l'électeur doit répondre à la question « *Êtes-vous d'avis que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels ?* ». Les résultats de la consultation populaire sont contrastés.

	Oui	Non
Flandre	72%*	28%*
Bruxelles-Hal-Vilvorde	48%*	52%*
Wallonie	42%*	58%*
Ensemble du pays	57,68%	42,32%

* Chiffres arrondis

4 juin : élections législatives, le Parti Social Chrétien obtient la majorité absolue.

22 juillet : retour de Léopold III en Belgique.

26-27 juillet : attentats et grèves principalement dans le sud du pays.

30 juillet : quatre manifestants sont tués par des gendarmes à Grâce-Berleur (Liège).

1^{er} aout : Léopold III annonce la délégation de ses pouvoirs à son fils Baudouin.

11 aout : le prince royal Baudouin prête serment comme Lieutenant Général du Royaume.

26 mars : Congrès National Wallon extraordinaire à Charleroi. Prise de position pour le fédéralisme et contre le retour sur la scène politique de Léopold III. Le syndicaliste socialiste André Renard, leader des métallurgistes liégeois, apporte à la cause du fédéralisme l'appui syndical. Les congressistes chargent le Comité permanent de rédiger un projet de révision constitutionnelle allant dans ce sens et de le déposer au Parlement.

1951	
16 juillet : abdication de Léopold III.	
17 juillet : le prince royal prête serment comme souverain constitutionnel.	

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1

C'est un grand malheur quand les hommes politiques dotés de hautes responsabilités politiques prétendent passer au crible de leur appréciation les actes du roi ou exigent de lui qu'il n'ait jamais d'hésitation, jamais d'information erronée, qu'il ne connaisse jamais l'incertitude, la fatigue de la défaillance physique. C'est un grand malheur quand on attaque la vie privée d'un homme [...].

En Belgique, le roi est une institution : ce n'est pas la personne qui compte. Allons-nous briser l'institution monarchique en argeant aux hommes politiques le droit de rejeter un roi parce qu'il a cessé de plaire ? Sinon on donne raison aux quelques républicains de ce pays, aux quelques communistes qui attendent une république populaire, aux chefs de sociétés secrètes, aux séparatistes [wallons] qui attendent que la clé de vôte soit écrasée pour déchirer le pays en deux. Ces quatre sortes de personnes ne représentent que quelques milliers de Belges. Nous n'avons pas envie de tomber dans leur filet.

Pierre HARMEL, *Discours à la radio nationale belge (INR)*, 24 février 1950.

Notice

Pierre HARMEL (1911-2009), docteur en droit, homme politique belge du Parti Social Chrétien (PSC). Député dès 1946, plusieurs fois ministre PSC entre juin 1950 et 1972, il fut également Premier ministre en 1965-1966.

Document 2



Photographie du Congrès extraordinaire des Comités d'Action Commune (socialistes), Liège, 22 mars 1950.

Notice

Photographie de presse publiée dans le journal *Le Peuple* du 24 mars 1950 avec la légende « De cette tribune sont partis des mots d'ordre qui auront un retentissement profond dans le comportement des démocrates de Wallonie ».

Document 3

Le roi Léopold III revient en Belgique, un samedi, le lendemain de la fête nationale, le 22 juillet 1950. La plupart des attentats ont lieu du 21 au 27 juillet. Le 29, la grève est générale en Wallonie. Le sillon industriel wallon est entré en dissidence virtuelle. Le gouvernement ne s'y fait plus obéir, notamment par les pouvoirs locaux et leur police. [...] Le 29 juillet, Joseph Merlot [ancien ministre socialiste et président du Congrès National Wallon] annonce à la presse la prochaine assemblée des «Etats Généraux» de Wallonie. À Mons, Charleroi, Liège, des dizaines de milliers de manifestants chantent la Marseillaise et l'Internationale ⁽¹²⁾.

Après la mort à Grâce-Berleur de quatre ouvriers tués par la gendarmerie [...], l'étendard belge est enlevé du fronton de maints hôtels de ville et maisons communales et remplacé par le drapeau wallon⁽¹³⁾. Le 31 juillet, Gailly [député socialiste] annonce à Charleroi devant 50 000 personnes que la Wallonie et Bruxelles feront appel à l'ONU si besoin en est ⁽¹⁴⁾. Des manifestants désarment des gendarmes à Liège où des soldats chantent l'Internationale ⁽¹⁵⁾. Une marche sur Bruxelles est prévue le 1^{er} août et elle compte des éléments armés, qui sont d'ailleurs présents à Bruxelles, parfois plusieurs jours avant la marche. Le Borinage est hérissé de barricades.

(les notes numérotées sont de l'auteur.)

⁽¹²⁾ Voir les journaux de l'époque et, pour l'étranger, notamment *The Times* du 4 août 1950.

⁽¹³⁾ Theunissen le note pour Charleroi. Cette question du drapeau est très importante (des signes déjà vus en 1830).

(P. THEUNISSEN, 1950, *Le dénouement de la question royale, cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*. Bruxelles, 1986. p.99).

⁽¹⁴⁾ Robert MOREAU, *Combat syndical et conscience wallonne*, FAR, EVO et IJD, Charleroi, Bruxelles, Liège, 1984, p. 64.

⁽¹⁵⁾ Témoignages recueillis par l'auteur auprès de Hubert Rassart, Irène Vrancken etc.

José FONTAINE, *Le Gouvernement provisoire wallon de 1950*.

In <www.toudi.org/republic/gvnprov.html>. Ce texte a aussi été publié dans la version papier de la revue *Toudi* en 1991 et dans *l'Encyclopédie du Mouvement Wallon*, t. II, en 2000.

Notice

José FONTAINE (1946 -), journaliste belge et spécialiste du mouvement wallon. Docteur en philosophie, il fonde *Toudi*, revue républicaine wallonne et le mensuel *République*. Il collabore également avec de nombreux journaux nationaux belges tant francophones que néerlandophones. En 1999, lors des Fêtes de Wallonie, il prononce un discours pour l'instauration d'une république et d'une Wallonie autonome.

Document 4

En 1950, au moment de l'affaire royale, il fut envisagé de constituer un Gouvernement provisoire wallon chargé de convoquer les États-Généraux de Wallonie. Le président devait en être Joseph Merlot, le ministre de l'Intérieur Fernand Schreurs, Fernand Dehousse le ministre des Affaires étrangères. Le bourgmestre [...] était d'accord pour que les États-Généraux se tiennent à l'Hôtel de Ville de Liège. Le consul général de France [...] avait, d'ordre de son ambassadeur, promis le concours de deux régiments français pour soutenir le nouveau gouvernement wallon. L'affaire de Grâce-Berleur et l'abdication différée du Roi firent échouer le projet.

Manuscrit inédit de Fernand SCHREURS, intitulé *Quelques figures d'ancêtres, la famille Schreurs*, tome II, Liège, 1964, p. 118.

Notice

Fernand SCHREURS (1900-1970), de sensibilité libérale, est actif dans le Mouvement wallon dès la fin de ses humanités (1919). Docteur en droit (1924), il est secrétaire général de 1945 à 1970 du Congrès National Wallon qui organise différents congrès dont celui de Charleroi en 1950. Au début des années 60, Fernand Schreurs perd sa mère et écrit ses souvenirs de famille qu'il rassemble dans un manuscrit.

Document 5

Lundi soir, des centaines de cars ont amené vers Laeken une foule grouillante et brillante de pèlerins de Campine, du Hageland, du pays de Waes, des polders et des dunes. L'immense troupeau a chanté et tonitrué pendant des heures « Lei-o-pold ! » « « Lei-o-pold ! » « « Lei-o-pold ! » puis il a regagné ses bercails sous la houlette de ses curés et de ses vicaires. On annonce que d'autres expéditions semblables vont suivre. Depuis cinq jours, la radio flamande ne cesse de clamer la gloire du chef retrouvé en même temps que celle de la Flandre victorieuse. Tous les airs thiois passent et repassent au micro comme un orgue de barbarie. Toutes les informations sont orchestrées sur le même double thème : « Leve de Koning ! Et vive la Flandre catholique ! »

Le Peuple, jeudi 27 juillet 1950.

Notice

Le Peuple est un quotidien bruxellois, organe du parti socialiste belge. Il est publié entre 1848 et 1998.

Document 6

Le samedi 29 juillet [1950], le député Joseph Merlot, ancien ministre et président du Congrès National Wallon, dans une déclaration retentissante [au journal] *La Wallonie*, demande la convocation des États-Généraux de Wallonie. Il s'agit, pour lui, de réagir au refus obstiné que le gouvernement PSC [Parti Social Chrétien] oppose aux revendications justifiées des Wallons [...]. Pour *Le Peuple*, quotidien socialiste, cette convocation des États-Généraux a fait « une forte impression dans tous les milieux ». Ils sont prévus pour la première semaine d'août et devraient réunir « des milliers de participants : mandataires, syndicalistes, militants de toutes les tendances et de toutes les organisations économiques, sociales ou culturelles de Wallonie et de Bruxelles ». Pour ce journal, la convocation des États-Généraux n'est qu'un élément dans la mobilisation en cours contre Léopold III. Mais d'autres témoignages indiquent que, à Liège, on a très concrètement envisagé, en juillet 1950, la création d'un Exécutif wallon [gouvernement provisoire wallon].

Paul THEUNISSEN, 1950, *De ontknoping van de Koningkwestie*, Bruxelles, 1984.

Traduit en français par l'auteur et par Paul TANNENWALD sous le titre *1950, Le dénouement de la Question royale, cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles, 1986.

Notice

Paul THEUNISSEN (1948 -), historien, journaliste et traducteur flamand. Il obtient en 1983 une licence d'histoire contemporaine avec un mémoire consacré au dénouement de la Question royale. Ce mémoire lui servira de point de départ à la rédaction de son livre. Cet ouvrage a été salué tant par la presse néerlandophone que par les historiens francophones.

Document 7

Waalse Haan kraait over Brussel *Slag in het volle aangezicht van Vlaanderen*

Titre :

Le Coq Wallon chante sur Bruxelles
Gifle en pleine face de la Flandre

Extraits de l'article :

Ceux qui s'imaginent que la révolution de rue que nous avons connue ces derniers jours est seulement dirigée contre la personne du roi Léopold III commettent la plus grande erreur de leur vie. Ce qui s'est passé n'est rien d'autre que ce que le journal socialiste *Le Peuple* a nommé « une épreuve de force » entre la Wallonie et la Flandre. La personne du Roi n'était qu'un enjeu accidentel. [...] Le drapeau à l'effigie du Coq wallon flotte sur toutes les villes et les villages du Borinage et de la région liégeoise. D'après ce que nous a dit un parlementaire montois, le drapeau rouge socialiste était partout supplanté. [...] Un gigantesque drapeau à l'effigie du Coq wallon flottait mardi à la place du Drapeau Rouge sur la façade de la Maison du Peuple à Bruxelles. [...]

Le moment est venu pour les Flamands (TOUS LES FLAMANDS SANS EXCEPTION) d'ouvrir les yeux sur le sens véritable de la situation. Le coup porté à la personne du Roi est en réalité une gifle donnée à la face de la Flandre. Flandre réveille-toi !!!



Légende de la photo :

Brillant la « Marseillaise », les séparatistes wallons socialistes et communistes, marchèrent en un mélange bigarré, à travers la capitale ce mardi pour fêter leur victoire.

Het Volk, 3 août 1950, p. 1 et 4.

Extraits traduits en respectant la typographie.

Notice

Het Volk est un quotidien catholique belge de langue néerlandaise. Journal populaire proche du monde syndical chrétien, il se définit comme « anti-socialiste », il fusionne en 2008 avec un autre journal populaire flamand *Het Nieuwsblad*.

Document 8



Prestation de serment de Baudouin, Bruxelles, 17 juillet 1951.

Notice

Photographie de la prestation de serment de Baudouin comme souverain constitutionnel devant les chambres réunies dans l'hémicycle du Sénat.

Références des documents

Document 1 : Pierre HARMEL, *Discours à la radio nationale* (INR), 24 février 1950.
D'après Vincent DUJARDIN, *Pierre Harmel*, Bruxelles, Le Cri, 2004, p. 224.

Document 2 : L. DESARCY, Photographie du Congrès extraordinaire des Comités d'Action Commune, Liège, 22 mars 1950. © Collection Institut Jules Destrée.

Document 3 : José FONTAINE, *Le Gouvernement provisoire wallon de 1950*.

In <www.toudi.org/republic/gvnprov.html>, consulté le 20 février 2011.

Ce texte a aussi été publié dans la version papier de la revue *Toudi* n°5 en 1991 et dans *l'Encyclopédie du Mouvement Wallon*, t. II, en 2000.

Document 4 : Manuscrit inédit de Fernand SCHREURS, intitulé *Quelques figures d'ancêtres, la famille Schreurs*, tome II, Liège, 1964, p. 118. © Collection Institut Jules Destrée.

Document 5 : *Le Peuple*, jeudi 27 juillet 1950.

Document 6 : Paul THEUNISSEN, *1950, Le dénouement de la Question royale, cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles, 1986, pp. 122-123.

Document 7 : *Het Volk*, le jeudi 3 août 1950, p. 1 et p. 4, col. 3. Cliché KBR.

Document 8 : Prestation de serment de Baudouin, Bruxelles, 17 juillet 1951. © Association Royale Dynastie & Patrimoine Culturel. Cliché Anvers-Press. Agence photographique Nestor DEFRAENE.

TESS2011

QUESTIONNAIRE | 17 juin 2011



HISTOIRE

Compétence 2 : critiquer

Rappel

Tant pour la pertinence que pour la fiabilité, **JUSTIFIE CLAIREMENT** tes réponses à l'aide :

- des éléments précis tirés du dossier documentaire ;
- des liens éventuels entre les documents ;
- et, bien entendu, de tes connaissances.

DOCUMENT 2 :

Photographie du Congrès extraordinaire des Comités d'Action Commune, Liège, 22 mars 1950.

▪ **PERTINENCE :** OUI NON

▪ **JUSTIFICATION(S) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENT 5 :

Le Peuple, jeudi 27 juillet 1950.

▪ **PERTINENCE :** OUI NON

▪ **JUSTIFICATION(S) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENT 7 :

Het Volk, jeudi 3 août 1950.

■ **PERTINENCE :** OUI NON

■ **JUSTIFICATION(S) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENT 8 :

Prestation de serment de Baudouin, 17 juillet 1951.

■ **PERTINENCE :** OUI NON

■ **JUSTIFICATION(S) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question **2** Fiabilité des documents 1, 3, 4, 6, 7

ATTENTION !

Pour chaque document, plusieurs raisons de se fier et plusieurs raisons de se méfier sont généralement possibles.

DOCUMENT 1 :

Pierre HARMEL, *Discours à la radio nationale (INR)*, 24 février 1950.

▪ **RAISONS DE S'Y FIER**
(JUSTIFICATIONS)

▪ **RAISONS DE S'EN MÉFIER**
(JUSTIFICATIONS)

DOCUMENT 3 :

José FONTAINE, *Le Gouvernement provisoire wallon de 1950.*

■ **RAISONS DE S'Y FIER**
(JUSTIFICATIONS)

■ **RAISONS DE S'EN MÉFIER**
(JUSTIFICATIONS)

DOCUMENT 4 :

Manuscrit de Fernand SCHREURS, daté de 1964.

■ **RAISONS DE S'Y FIER**
(JUSTIFICATIONS)

■ **RAISONS DE S'EN MÉFIER**
(JUSTIFICATIONS)

DOCUMENT 6 :

Paul THEUNISSEN, 1950, *Le dénouement de la Question royale*.

■ **RAISONS DE S'Y FIER**
(JUSTIFICATIONS)

■ **RAISONS DE S'EN MÉFIER**
(JUSTIFICATIONS)

DOCUMENT 7 :

Het Volk, jeudi 3 août 1950.

■ **RAISONS DE S'Y FIER**
(JUSTIFICATIONS)

■ **RAISONS DE S'EN MÉFIER**
(JUSTIFICATIONS)

